

BEER CLEAN DISSOLVANT DE MINERAUX (LIQUIDE)

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé 3 Risques d'incendie 0 Réactivité 0
Danger spécifique			
Vêtements de protection		Apparence	De couleur pâle. Jaune. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	BEER CLEAN DISSOLVANT DE MINERAUX (LIQUIDE)	Code	90202
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.	PMS#	433271
FTSS#	126142001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U.	Drackett Professional A Division of S.C. Johnson Commercial Markets, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249	Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/13/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Acide hydroxyacétique	79-14-1	15-40	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1950 mg/kg [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non Objet.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	Yeux Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité. Peau Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents. Inhalation Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Ingestion Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène Gants de caoutchouc
<i>Respiratoire</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Pieds</i>	Des chaussures de protection.
<i>Corps</i>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Sucre brûlé.
Couleur	De couleur pâle. Jaune.
pH	1.8 [Acide.]
Gravité Spécifique	1.07
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les alcalis. Produits chlorés. Ne pas mélanger avec tous les produits chimiques sauf si il y est indiqué sur l'étiquette.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition**Classification pour le DOT**

DOT Nom d'envoi	Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide hydroxyacétique)
DOT Class	Classe 8 : Produit corrosif
UN/NA	UN3264
Groupe de Conditionnement	II
DOT Special Considerations	Quantité limitée

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide hydroxyacétique)
CLASSE TMD	Classe 8 : Produit corrosif
PIN/NIP	UN3264
Groupe de Conditionnement	II
TDG Special Considerations	Quantité limitée

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la nécessité de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification SIMDUT CLASSE E: Liquide corrosif.

Suite à la page suivante

BEER CLEAN DISSOLVANT DE MINERAUX (LIQUIDE)

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur
Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.